

Ministry of Education

Deputy Minister

438 University Avenue, 5th Floor
Toronto ON M7A 2A5

Ministère de l'Éducation

Sous-ministre

438, avenue University, 5^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2A5

Note de service

Date : Le 14 août 2020

Destinataires : Présidences des conseils scolaires de district
Directions de l'éducation
Secrétaires-Trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

Expéditeurs : Stephen Lecce
Ministre

Nancy Naylor
Sous-ministre

Objet : **Directives et financement supplémentaires en vue de la
réouverture des écoles**

Nous vous remercions pour la planification et la préparation que vous et vos équipes effectuez pour faciliter la réouverture sécuritaire des écoles. Votre engagement envers les élèves, les familles, le personnel de l'Ontario est clair, comme en attestent les réunions que nous avons eues avec chacun de vos conseils scolaires et chacune de vos administrations scolaires ainsi que nos appels hebdomadaires avec les présidences et le Council of Directors of Education (Conseil ontarien des directions de l'éducation).

L'objet de la présente note de service est de fournir des renseignements supplémentaires afin de vous épauler dans vos plans de réouverture des écoles et tient compte des principales questions que nous avons reçues.

Plan de réouverture des écoles – Directives

Le [Guide relatif à la réouverture des écoles de l'Ontario](#) a été élaboré en consultation avec des experts médicaux et a reçu l'approbation du Bureau du médecin hygiéniste en chef afin de faciliter la réouverture sécuritaire des écoles pour l'année scolaire 2020-2021.

Les directives provinciales ont été plébiscitées et il s'agit de l'un des plans les plus dynamiques et les plus progressifs parmi les territoires de compétence, en termes d'exigences en matière de santé et de sécurité et d'investissement public en faveur de la réouverture.

Nous avons reçu des questions sur la possibilité pour les conseils scolaires d'apporter des adaptations aux directives en vue de satisfaire aux besoins locaux. Nous confirmons que les directives figurant dans le document forment une base de référence et que les conseils scolaires sont autorisés à apporter des adaptations favorisant un renforcement du maintien de la distance physique et d'autres mesures de santé et de sécurité, sous réserve qu'elles cadrent avec les paramètres suivants :

- des classes en personne pour les élèves du palier élémentaire cinq jours par semaine;
- la totalité des heures d'enseignement pour tous les élèves;
- l'option d'apprentissage à distance pour tous les élèves pour l'année scolaire 2020-2021;
- l'insistance sur la mise en place de groupes et la limitation des contacts entre élèves conformément à la note de service sur les directives;
- un mode de fonctionnement adapté au palier secondaire pour les conseils scolaires désignés.

Accès aux soldes excédentaires accumulés des conseils scolaires de district et des administrations des conseils scolaires isolés

Le Ministère proposera des changements visant à permettre aux conseils scolaires de district et aux administrations des conseils scolaires isolés d'accéder à leurs excédents accumulés au-delà des limites autorisées auparavant.

Les conseils scolaires de district et les administrations des conseils scolaires isolés seront autorisés à accuser un déficit d'exercice pouvant aller jusqu'à 2 p. 100 de leur allocation de fonctionnement uniquement cette année. Cela permettra d'allouer 496 millions de dollars à la réouverture sécuritaire des écoles de toute la province, ce qui est détaillé dans l'annexe 1.

Cette souplesse supplémentaire a été accordée aux conseils scolaires afin d'accroître la salubrité et la sécurité de leurs plans de réouverture des écoles lorsqu'ils l'estiment nécessaire, en consultation avec leur bureau de santé publique local. Au nombre des investissements acceptables figurent la réduction de l'effectif des classes et la location de locaux supplémentaires.

Un petit nombre de conseils scolaires de district dont l'excédent accumulé pouvant être utilisé correspond à moins de 2 p. 100 de leur allocation de fonctionnement bénéficieront d'un financement au titre des montants requis pour couvrir ces frais qui dépassent leurs soldes excédentaires accumulés, d'après les prévisions révisées de 2019-2020, et ce, jusqu'à

concurrence de 2 p. 100 de leur allocation de fonctionnement. De plus amples détails sur les conditions d'accès à ces fonds seront fournis aux conseils scolaires de district applicables.

Plusieurs conseils scolaires ontariens disposent de réserves qui dépassent 2 p. 100 de leurs budgets de fonctionnement. Les conseils scolaires qui souhaiteraient accéder à leurs réserves pour financer des investissements supplémentaires liés à la santé et à la sécurité au cours de la prochaine année scolaire, peuvent demander l'autorisation du ministre de l'Éducation en fournissant une analyse de rentabilité.

Reprise graduelle de l'année scolaire

Les conseils scolaires seront autorisés à adopter une reprise graduelle la première semaine de l'année scolaire, par exemple en autorisant différentes années à faire leur rentrée différents jours, si les conseils scolaires estiment que cela contribuerait à l'apprentissage par les élèves de nouvelles routines et au renforcement de nouvelles pratiques en matière de santé et de sécurité.

S'ils choisissent d'adopter cette approche, les conseils scolaires devront chercher toutes les modifications qu'ils doivent apporter aux calendriers scolaires précédemment approuvés.

Ventilation dans les salles de classe

Maintenir la qualité de l'air dans les bâtiments scolaires constitue l'une des nombreuses stratégies de réduction des risques en vue de la réouverture des écoles. Les directives publiées par le Ministère le 19 juin 2020 prévoyaient que, si possible, les conseils scolaires devraient ventiler les locaux intérieurs avec de l'air frais, éviter ou réduire la recirculation de l'air et veiller à ce que les recommandations d'entretien soient suivies et que les filtres soient propres et remplacés.

Outre le financement de 1,4 milliard de dollars actuellement affecté aux conseils scolaires pour la réfection des écoles, qui peut servir à satisfaire aux besoins de renouvellement des systèmes CVCA de même qu'à résoudre les problèmes liés aux systèmes et à la conception des bâtiments afin d'optimiser la qualité de l'air, le Ministère accordera un nouveau financement d'un maximum de 50 millions de dollars pour favoriser des mesures immédiates, soit la mise en service et le calibrage des systèmes existants pour assurer une efficacité maximale, l'augmentation de la fréquence de changement des filtres et l'acquisition de filtres HEPA pour les locaux pouvant disposer, à l'heure actuelle, d'une ventilation limitée.

Des détails de ces investissements seront publiés prochainement.

Apprentissage à distance

Un aspect essentiel de la réouverture des écoles provinciales consiste à faire en sorte que les parents soient en mesure de prendre les meilleures décisions pour leurs enfants. Les conseils

scolaires effectuent actuellement un sondage auprès des parents afin d'évaluer combien de familles choisiront éventuellement l'apprentissage à distance pour une partie ou la totalité de l'année scolaire à venir.

La province financera intégralement tous les effectifs d'élèves, qu'un élève participe à l'apprentissage à distance ou à l'apprentissage à l'école.

Afin d'aider les conseils scolaires à établir un apprentissage à distance d'excellente qualité, le Ministère apporte des modifications aux rapports des données des conseils scolaires, en leur donnant la possibilité d'instaurer une nouvelle école virtuelle à l'aide d'un identifiant unique.

La province fournira également une aide financière au cours de l'année scolaire 2020-2021 pour garantir un leadership scolaire approprié pour les écoles virtuelles. Les conseils scolaires recevront un financement de 18 millions de dollars pour le soutien des directions d'école et du personnel administratif scolaire, fondé sur une formule qui utilise les prévisions de l'effectif des conseils scolaires pour 2020-2021 et détaillé conseil par conseil dans l'annexe 2.

Le Ministère publie une [Note Politique/Programmes](#) sur l'apprentissage à distance et synchrone afin que les parents et les élèves sachent à quoi s'attendre lorsqu'ils participeront à l'apprentissage à distance. Cette NPP proposera une approche cohérente dans toute la province pour que les élèves soient pleinement mobilisés dans leur apprentissage. Cela comprend les exigences établies par le Ministère sur le temps minimum consacré à l'apprentissage synchrone par année et des protocoles relatifs à la communication avec les parents et les élèves, et à l'accès à la technologie. La NPP expose également les pratiques efficaces telles que l'aide technique et la formation des éducateurs.

Dans les prochaines semaines, les conseils scolaires recevront une entente de paiement de transfert concernant les nouveaux financements du Fonds des priorités et des partenariats (FPP) reflétant cette allocation.

Détails sur le financement du personnel enseignant supplémentaire

Le 30 juillet 2020, le gouvernement de l'Ontario a annoncé son plan de réouverture des écoles pour l'année scolaire 2020-2021, notamment des investissements à hauteur de 309 millions de dollars. Ces investissements comprenaient un maximum de 30 millions de dollars en nouveau financement pour favoriser le recrutement d'enseignants supplémentaires.

Ce financement a été initialement annoncé comme étant octroyé sur présentation d'une demande. Compte tenu du début imminent de l'année scolaire, le Ministère fournira une allocation de financement conseil par conseil. Les 30 millions de dollars en financement ont été alloués sur la base d'une combinaison de prévision de l'effectif quotidien moyen (EQM) pour le palier élémentaire et de données historiques sur l'effectif des classes de la 4^e à la 8^e année. Ce financement doit servir à augmenter la distance physique dans les salles de classe d'un conseil scolaire. L'allocation de financement prévue pour chaque conseil scolaire est indiquée dans

l'annexe 2. Les conseils scolaires ayant des excédents accumulés correspondant à moins de 2 p. 100 de leur allocation de fonctionnement ne sont pas admissibles à ce financement car ils reçoivent un financement supplémentaire pour couvrir les coûts qui sont supérieurs à leur excédent accumulé. Ce financement peut servir à soutenir le personnel d'enseignement supplémentaire.

Dans les semaines à venir, les conseils scolaires recevront une entente de paiement de transfert concernant les nouveaux financements du Fonds des priorités et des partenariats (FPP) reflétant cette allocation.

Avis

Certaines des composantes et des propositions présentées dans la présente note de service ne peuvent entrer en vigueur que si le ministre de l'Éducation ou le lieutenant-gouverneur en conseil prend certains règlements en vertu de la *Loi sur l'éducation* ou d'une autre loi, le cas échéant. Ces règlements n'ont pas encore été pris. Par conséquent, le contenu de la présente note de service pourrait être assujéti à ces règlements, s'ils sont pris et quand ils le seront.

Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration avec l'ensemble des partenaires pour trouver des solutions sécuritaires qui ramèneront les élèves vers l'éducation dont ils ont besoin et qu'ils méritent. Nous sommes persuadés qu'avec tous les partenaires qui unissent leurs efforts, nous pouvons restaurer le système éducatif, tout en mettant en place des mesures de santé et de sécurité qui protégeront les élèves, le personnel et les collectivités.

Nous sommes déterminés à poursuivre la révision des directives sur la base des conseils en santé publique et à prendre en compte leur mise à jour. Nous vous remercions pour votre partenariat indéfectible.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Stephen Lecce
Ministre

Nancy Naylor
Sous-ministre

c.c. Président, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Directrice générale, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Présidente, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
Directeur général, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
Président, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
Directeur général, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
Présidente, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)

Directeur général, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)
Directeur général, Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODE)
Président, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
Directeur général et secrétaire-trésorier, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
Présidente, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)
Secrétaire général, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)
Président, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)
Secrétaire générale, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)
Président, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)
Secrétaire général, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)
Présidente, Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario (CTEO)
Présidente, Alliance des travailleuses et travailleurs en éducation de l'Ontario (ATEO)
Présidente du CSCSO, Syndicat canadien de la fonction publique – Ontario (SCFP-Ontario)
Coordonnateur, Syndicat canadien de la fonction publique – Ontario (SCFP-Ontario)